



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

entreprises adaptées

Question écrite n° 79078

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion sur le dispositif de contingent des aides au poste en entreprise adaptée. Le préalable à toute demande est de connaître le nombre de salariés déclarés. Il semblerait que la DGEFP (Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle) et les DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) n'aient pas connaissance de ces données. Ainsi, on se retrouve dans une situation paradoxale où l'enveloppe consacrée aux entreprises adaptées n'est pas entièrement consommée et, dans le même temps, certaines entreprises ont leur besoin en poste non totalement couvert. Elle lui demande ce qu'entend faire le Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79078

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Handicapés et lutte contre l'exclusion

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mai 2015](#), page 3361

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)